



CoDIR

(COMITÉ DE DIRECTION)

DE L'AISGE

RAPPORT DE GESTION

ANNÉE 2022

ANNEXE AU PRÉAVIS NO 01/2023

Table des matières

Table des matières	2
Note sur la numérotation des chapitres	4
Lexique des sigles et acronymes (A-Z)	4
Éditorial du Comité de Direction.....	6
Message de la Directrice générale.....	7
10. Administration générale	8
10.1 Introduction	8
10.01.01 Portrait de la Directrice générale.....	9
10.2 CODIR (<i>Comité de Direction</i>)	10
10.2.1 Membres du CoDir - Législature 2021-2026	10
10.2.2 Répartition des dicastères 2021-2026.....	10
10.2.3 Séances du CoDir.....	11
10.2.4 Organigramme – législature 2021-2026.....	11
10.3 Conseil Intercommunal	13
10.3.1 Membres par commune au 31 décembre 2022.....	13
10.3.5 Membres du bureau 2022-2023	14
10.3.6 Membres de la commission Gestion/Finances 2022-2023	14
10.3.7 Membres de la commission ad hoc « Bâtiments & terrains » - 2021-2026	14
10.3.8 Préavis 2022	14
10.4 Personnel au 31 décembre 2022	15
10.4.1 Liste des collaborateurs par secteur d'activités	15
10.5 Direction générale - Administration générale.....	15
10.5.1 Les missions.....	16
10.5.2 Les responsabilités par secteur d'activités.....	16
10.5.3 Informatique / Bureautique	17
10.5.4 Site internet.....	17
10.5.5 Archives de l'association	17
10.5.6 AISGE – des Dicastères ⇒ aux Services.....	18
20. Finances	19
20.1 Introduction.....	19
20.2 Plan comptable.....	20
Plan comptable 2022.....	20
20.3 Répartition des frais d'exploitation.....	20
20.3.1 Exercice comptable	21
20.3.2 Présentation des comptes.....	21

20.4 Situation des emprunts	21
20.5 Dépenses extrabudgétaires.....	22
20.6 Bilan final des comptes 2022	22
3 Domaines & Bâtiments.....	22
5 Administration groupe scolaire Genolier et environs	23
35. Bâtiments & terrains	24
35.1 Introduction	24
35.2 Entretien.....	25
35.2.1 Collège L'Oujon (comptes 3500)	25
35.2.2 Bâtiment de l'enfance à Trélex (comptes 3501)	26
35.2.3 Collège Le Cordex (comptes 3502)	27
35.2.4 Collège Le Montant (compte 3503).....	28
35.2.5 Centre de jeunes (<i>comptes 3504</i>)	29
35.2.6 Classe d'ACM-Modelages – à proximité de L'Oujon (<i>comptes 3505</i>)	30
35.3 Mobilier scolaire.....	30
35.5 Caméras de vidéosurveillance.....	30
50. Conseil d'établissement	31
50.1 Rôle du Conseil d'établissement	31
50.2 Membres du Conseil d'établissement au 31 décembre 2022.....	31
Le ¼ politique	31
Le ¼ société civile / associations	31
Le ¼ École	32
50.3 Séances du Conseil d'établissement	32
51. Formation - École.....	33
51.1 École obligatoire et accueil de jour des enfants	33
51.1.1 De 4 à 15 ans : école obligatoire et accueil de jour des enfants	33
51.2 Élèves du Primaire 1P-6P.....	33
51.2.1 P1 Genolier – Givrins - Trélex (<i>comptes 5101</i>)	33
51.2.2 P2 Arzier-Le Muids - Saint-Cergue (<i>comptes 5102</i>).....	33
51.3 Élèves du Primaire (7P-8P) et du Secondaire (9S-11S) à Genolier (<i>comptes 5200</i>)	34
51.4 Statistiques – évolution du nombre d'habitants et d'élèves de 2016 à 2022.....	35
53. Transports & sécurité.....	36
53.1 Introduction	36
53.1.1 Responsabilité et organisation à l'AISGE.....	37
53.2 Règlement-s.....	38
53.3 Transports en train NStCM – Accompagnements Péditrains.....	38
53.3.1 Péditrain Genolier vers Arzier	38

53.3.2 Péditrain Le Muids vers Arzier.....	39
53.3.3 Péditrain Saint-Cergue - La Chèvrerie vers Arzier	39
53.3.4 Péditrain La Cure vers Saint-Cergue	39
53.3.5 Péditrain Arzier vers Saint-Cergue	39
53.3.6 Patrouilles scolaires à Saint-Cergue	40
53.4 Transports en bus scolaires	40
55. Jeunesse	41
55.1 Accueil des jeunes en 2022	41
55.2 Locaux	41
55.3 Encadrement professionnel	41
55.4 Programme et animations.....	42
76. Accueil de jour	43
76.1 Introduction	43
Conclusion du rapport de gestion.....	43

Note sur la numérotation des chapitres.

Les chapitres sont numérotés selon le numéro de dicastère figurant sur l'organigramme et correspondant au plan comptable.

Lexique des sigles et acronymes (A-Z)

AdJ	Accueil de Jour
ARCIIM	Association Romande Contribuant à l'Insertion et à l'Intégration des Migrants
ARASPE	Association Régionale de l'Action Sociale Prilly-Echallens
CI	Conseil Intercommunal
CoDir	Comité de Direction
EPSGE	Etablissement Primaire et Secondaire de Genolier
Grapp-F	Fondation Groupe d'Accueil et d'Action Psychiatrique
NUGA	Nurserie-Garderie
OAJE	Office de l'Accueil de Jour des Enfants
OFAS	Office Fédéral des Assurances Sociales
RAT	Réseau des Toblerones
SESAP	Service de l'Enseignement Spécialisé et de l'Appui à la Formation
UAPE	Unité d'Accueil Pour Ecoliers

Informations complémentaires sur l'AISGE : www.aisge.ch

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'art. 30 des statuts de l'AISGE, ainsi qu'à l'art. 90 du règlement du Conseil intercommunal, le Comité de Direction a le plaisir de vous soumettre, ci-après, son rapport de gestion de l'AISGE-École pour l'année 2022.

Ce rapport y relate les activités et les coûts de l'année écoulée.

Le rapport de gestion permet aux membres du Conseil intercommunal de suivre les activités déployées au sein de l'Association intercommunale de Genolier et environs en lien avec le préavis des comptes École 2022 ; il peut se trouver décalé de l'actualité observée au moment de sa présentation.

Les conclusions destinées à l'approbation formelle de la gestion 2022 figurent en fin du préavis 01/2023 traitant des comptes École de l'Association.

Scott ADAMS
Président du CoDir



Figure 1 : image tirée de : <https://www.google.ch/search=dossier+trier>

Éditorial du Comité de Direction

En début 2022, le Comité de Direction prenait la décision de faire évoluer l'organisation de l'AISGE. En effet, au vu de la taille de l'AISGE et de la complexité croissante du travail des un-e-s et des autres, il apparaissait nécessaire de renforcer le support des Directions pédagogiques préscolaire, parascolaire et du Centre de jeunes en centralisant l'administration, les finances et la gestion des bâtiments. Pour diriger cette organisation un poste de Directeur Général a été mis au concours et, après un processus de recrutement rigoureux, le Comité de Direction a engagé une directrice en la personne de Madame Annick KOSEL. Cette nouvelle organisation est déployée progressivement depuis l'arrivée de notre Directrice et doit permettre d'améliorer l'efficacité opérationnelle en mettant en commun les compétences des un-e-s et des autres. Cette organisation permet également d'assurer des suppléances de poste qui font actuellement défaut.

Dans le domaine scolaire, les demandes de nouveaux locaux sont toujours importantes. Tant que nous n'aurons pas pu construire un complexe scolaire capable de répondre aux besoins scolaires et parascolaires liés à la forte évolution démographique de notre région, nous serons sans cesse sollicités pour la mise en place de structures temporaires tel que porta cabines. Le rejet par le Tribunal Fédéral du recours contre la construction du complexe du Bix à Le Muids fut donc accueilli avec soulagement.

Pour ce qui est de l'Accueil de Jour, le premier semestre 2022 fut difficile. En effet, le départ de la Directrice administrative fin 2021 et la décision du Comité de Direction d'attendre le recrutement de la nouvelle Directrice générale avant de repourvoir le poste, a fortement mis sous pression la Direction et l'administration de l'Accueil de Jour ainsi que le Secrétariat général. Nous tenons encore une fois à les remercier pour leur dévouement et leur professionnalisme durant cette période.

Que ce soit du côté des Unités d'Accueil Pour Ecoliers (UAPE) avec la reprise des cantines et l'augmentation des places d'accueil ou des Nurseries-Garderies (NUGA) avec également l'augmentation des places d'accueil, les heures attribuées à l'intendance ont peu augmenté au cours de ces dernières années. Une grande partie de ces tâches ménagères étaient faites par les équipes éducatives durant le temps éducatif ce qui n'était pas idéal. Sur proposition du Comité de Direction, le Conseil Intercommunal a approuvé l'augmentation des heures d'intendance, ce qui a permis aux équipes éducatives de se concentrer maintenant sur les aspects pédagogiques de leur travail et améliorer ainsi la qualité du travail avec les enfants.

L'année 2022 peut être considérée comme une année de transition pour notre association. Transition entre deux organisations, l'une en charge des besoins de l'école, l'autre en charge des besoins de l'accueil de jour, qui se rejoignent et, partageant la même vision, construisent ensemble une AISGE plus efficace et plus résiliente afin de continuer à répondre de manière professionnelle aux missions qui lui sont confiées.

Le Comité de Direction tient à souligner les excellentes collaborations tissées depuis la création de l'Association avec les communes membres de l'AISGE, la Direction scolaire et la société civile. Et nous profitons de cette occasion pour remercier les collaborateurs et collaboratrices de l'AISGE ainsi que tous les acteurs et actrices de la vie scolaire, parascolaire et de l'Accueil de jour pour leur engagement de tous les jours pour le bien des enfants de nos cinq communes.

Nous vous remercions de l'attention portée à ces lignes et vous souhaitons une bonne lecture de ce Rapport de gestion 2022.

Scott ADAMS
Président du CoDir

Message de la Directrice générale

Quand j'ai proposé ma candidature pour le poste de Directrice générale de l'AISGE, j'étais enthousiaste. J'étais très enthousiaste quand le CoDir m'a nommée pour le poste. Il y a beaucoup de défis à relever dans les années à venir et dans l'immédiat au sein de l'AISGE. A titre d'exemples : répondre à l'augmentation de la demande des prestations d'accueil de jour dans les nurseries-garderies et dans les UAPE, construire une vision partagée entre l'AISGE et l'EPSGE, formaliser des procédures de collaboration entre ces deux organisations interdépendantes l'une de l'autre, réunir les deux entités de l'AISGE à savoir l'accueil de jour et l'école en se dotant d'un règlement du personnel et d'une échelle de salaires unifiés, réunir les deux administrations pour améliorer le service à la population. Pour 2023, le CoDir et la Direction de l'AISGE ont donné la priorité à la réunification du personnel de l'accueil de jour et le personnel de l'école sous le même statut. Se trouve également au cœur des objectifs institutionnels 2023, la mise en place des processus de collaboration transversale au sein de l'AISGE.

6 mois après cette prise de fonction, l'enthousiasme reste le sentiment général qui accompagne mon engagement professionnel. En effet, l'AISGE a la chance de pouvoir compter sur :

- des collaboratrices et collaborateurs motivés par leurs missions, des collaboratrices et collaborateurs qui mettent tout en œuvre pour que le tout fonctionne
- une équipe de Direction qui est à l'œuvre et à l'écoute des équipes et des familles
- une transition et transmission sur 2 ans, entre la Secrétaire générale de l'AISGE Mme Dominique ALTHAUS et la Directrice générale
- le réseau d'accueil des Toblerones en ce qui concerne le développement des places d'accueil et la mutualisation des ressources
- un CoDir soucieux de la qualité des prestations publiques, un CoDir qui se donne les moyens et donne les moyens à ses collaboratrices et collaborateurs pour garantir cette qualité.

L'année 2023 s'annonce comme une année intense et riche. Mener la transition tout en gardant le cap, c'est l'objectif principal. L'analyse de nos forces internes permet d'envisager avec confiance le développement de l'association.

En guise de conclusion, j'adresse mes vifs et profonds remerciements au CoDir, à tous les collaboratrices et collaborateurs de l'AISGE pour leur accueil et leurs efforts pour mon intégration. Ensemble nous poursuivrons avec joie et assurance, le déploiement de nos missions en faveur de la population de nos communes.

Annick KOSEL
Directrice générale

10. Administration générale

10.1 Introduction

L'Administration générale, installée à Genolier, a été fortement impactée durant la première moitié de l'année 2022, par la démission et le départ (au 31.12.2021) de la Directrice administrative de l'Accueil de jour, l'engagement d'une intérimaire en contrat à durée déterminée pour la remplacer (du 15.12.2021 au 26.07.2022) et l'attente des conclusions de l'audit lancé en 2021 en vue de la réorganisation générale de l'AISGE. Les membres du CoDir ont souhaité être déchargés des tâches sur le terrain et demandé à pouvoir se concentrer sur leur rôle politique et stratégique, mais aussi à unifier les deux entités jusqu'alors séparées à savoir :

- l'AISGE-École (Administration générale, Bâtiments, Transports scolaires, Cantine et Centre de jeunes et lien avec l'école)
- l'AISGE-Accueil de jour (Nurseries-Garderies et UAPE)

L'audit devait leur permettre d'engager une personne à même de mettre en place cette unification. Le délai d'attente de ces conclusions a apporté de nombreuses complications dans la gestion quotidienne des tâches de l'Administration générale et de l'Administration Accueil de jour à Trélex.

C'est pourquoi le CoDir a décidé, au printemps 2022, d'engager à l'Accueil de jour, une Directrice administrative à 80% en CDD (du 20.06.2022 au 20.12.2022), et une comptable à 80% en CDI (dès le 20.06.2022) pour la reprise de la totalité de la gestion comptable au sein de l'administration de l'Accueil de jour, confiée jusque-là à une fiduciaire externe. La délocalisation de certaines tâches comptables par la fiduciaire a bien fonctionné sous la direction de la Directrice administrative qui avait un regard avisé sur l'ensemble de la gestion de l'Accueil de jour mais, a malheureusement démontré ses failles à l'arrivée de la remplaçante intérimaire. L'engagement d'une comptable a permis de se réappropriier la gestion à l'interne et permis de réorganiser, de manière efficiente, le contrôle des dépenses et des coûts de fonctionnement de l'Accueil de jour.

Durant ces mois de transitions, les collaboratrices des deux administrations (Ecole et Accueil de jour) ont été surchargées et ont géré au mieux de leurs disponibilités les différents dossiers en cours. Afin de coordonner les tâches de ces collaboratrices et organiser l'arrivée de la Directrice administrative et la comptable, le CoDir a mandaté la Secrétaire générale.

Durant l'été, les conclusions de l'audit ont été connues des membres du CoDir. Ils ont alors décidé d'engager une Directrice générale et lui ont confié l'importante tâche d'unification des deux entités et réorganisation des responsabilités de l'AISGE ; parallèlement, elle est secondée, pour la fin de l'année 2022, puis en 2023 et 2024 par la Secrétaire générale qui prépare ainsi son départ à la retraite (au 31.12.2024) ; cette dualité lui permet de prendre connaissance de l'ensemble du fonctionnement de l'AISGE, tout en assurant immédiatement sa direction. La Directrice générale a été engagée le 1^{er} septembre 2022. Au 31 décembre 2022, l'Administration générale était donc formée d'une équipe de quatre collaboratrices motivées à relever toutes les tâches et projets découlant des choix politiques des membres du CoDir.

10.01.01 Portrait de la Directrice générale

Mme Annick KOSEL a été engagée par le CoDir le 1^{er} septembre 2022, après un processus de recherche mené par un bureau spécialisé indépendant ; elle a été choisie parmi les 47 candidat-e-s qui ont postulé à ce nouveau poste de Direction générale. Le profil de Mme KOSEL, de par son parcours et ses qualifications professionnels, a été déterminant à son engagement.

Mme KOSEL est titulaire d'une licence en économie politique et d'un diplôme en direction des institutions éducatives, sociales et socio-sanitaires. Elle bénéficie de 16 années d'expérience en management et direction d'équipes pluridisciplinaires ; elle a travaillé durant 13 ans en qualité d'adjointe de direction en charge du revenu d'insertion (RI) et de l'insertion à l'ARASPE (Association Régionale de l'Action Sociale Prilly-Echallens) pour 44 communes.



Figure 2 : Mme Annick KOSEL -
Directrice générale AISGE

Mme KOSEL a été Directrice du Graap-F (Fondation Groupe d'Accueil et d'Action Psychiatrique), dans cette fonction, elle a assuré, en collaboration étroite avec les équipes de direction, la direction opérationnelle de l'institution au niveau des prestations, des ressources humaines, financières et logistiques. Le Graap-F est une fondation dont l'activité se déploie sur l'ensemble du territoire vaudois. Dans ce sens, la fondation est présente sur 5 sites. Mme KOSEL a assuré la coordination entre les différents services et les différents sites. Le Graap-F compte une garderie, « Planète Bleue », garderie faisant partie du réseau de Lausanne. Cette garderie accueille des enfants issus des cultures étrangères et allophones dès l'âge de 18 mois jusqu'en 2^e année HarmoS. En 2021, le projet d'extension de la garderie a permis à Mme KOSEL de se familiariser avec les directives et référentiels de compétence de l'OAJE (Office de l'Accueil de Jour des Enfants) pour l'obtention de l'autorisation d'exploiter et la demande d'aide au démarrage ; cette expérience est un atout important pour son poste de Directrice générale et sa gestion des structures d'accueil de l'AISGE.

Dans ses divers postes précédents, Mme KOSEL a acquis une forte expérience dans les domaines requis par l'AISGE pour le poste de Directrice générale, à savoir : les ressources humaines, le travail en réseau et la représentation, la gestion de projets, les interactions entre communes membres d'une association et l'Accueil de jour des enfants, ainsi qu'un fort « leadership ». Elle est la fondatrice de l'ARCIIM (Association Romande Contribuant à l'Insertion et à l'Intégration des Migrants)

Côté privé, Mme KOSEL est mariée, a deux enfants et vit avec sa famille à Bassins depuis 12 ans.






Dominique ALTHAUS,
Secrétaire générale



Figure 3 : image tirée de <https://www.google.com/search=image-leadership>

10.2 CODIR (Comité de Direction)

10.2.1 Membres du CoDir - Législature 2021-2026

ARZIER-LE MUIDS 	Madame Louise SCHWEIZER <i>Syndique</i>	Monsieur Nicolas RAY <i>Municipal des écoles</i>
GENOLIER 	Monsieur Gérald GIRARDET <i>Municipal des bâtiments</i>	Madame Evelyne ROTH <i>Municipale des écoles</i>
GIVRINS 	Madame Regula ZELLWEGER <i>Syndique</i>	Monsieur Scott ADAMS <i>Municipal des finances</i> <i>Président du CoDir</i>
SAINT-CERGUE 	Monsieur Paul MÉNARD <i>Syndic</i>	Madame Valérie LEGRAND-GERMANIER <i>Municipale des écoles</i>
TRÉLEX 	Monsieur Philippe DEPIERRE <i>Municipal des écoles</i>	Monsieur Cédric MARZER <i>Municipal des infrastructures</i>

10.2.2 Répartition des dicastères 2021-2026

Dicastères	Responsables	Membres/Suppléant-e-s
Administration générale	M. Scott ADAMS <i>Président du CoDir</i>	Mme Regula ZELLWEGER <i>Vice-présidente</i>
Finances	M. Paul MÉNARD <i>Responsable du budget et des comptes AISGE-Ecole</i>	M. Cédric MARZER <i>Responsable du budget et des comptes AISGE-Accueil de jour</i>
Bâtiments & terrains	M. Gérald GIRARDET <i>Responsable du dicastère</i>	M. Cédric MARZER <i>Suppléant du dicastère</i>
Conseil d'établissement	M. Nicolas RAY <i>Président</i>	¼ = membres politiques M. Philippe DEPIERRE Mme Valérie LEGRAND-GERMANIER Mme Evelyne ROTH Mme Regula ZELLWEGER <i>Municipal-les des écoles</i>
Transports scolaires	Mme Valérie LEGRAND-GERMANIER <i>Responsable du dicastère</i>	Mme Evelyne ROTH <i>Suppléante du dicastère</i>
Jeunesse <i>Cantine et Centre de Jeunes à Genolier</i>	M. Nicolas RAY <i>Responsable du dicastère</i>	Mme Louise SCHWEIZER <i>Suppléante du dicastère</i>
Accueil de jour	M. Philippe DEPIERRE <i>Responsable du dicastère</i>	M. Cédric MARZER <i>Responsable des finances</i>
Formation-Ecole	Mme Evelyne ROTH <i>Responsable du dicastère</i>	Mme Valérie LEGRAND-GERMANIER <i>Suppléante du dicastère</i>

10.2.3 Séances du CoDir

Les séances du CoDir ont lieu en principe une fois par mois, généralement le mercredi soir. Les séances et les discussions du CoDir ne sont pas publiques, de même que les procès-verbaux ; ils sont régis par la LPrD (*Loi sur la protection des données personnelles*)¹. Les dossiers traités lors des séances du CoDir régissent les dicastères.

Le Directeur de l'établissement scolaire a été invité à participer aux séances du CoDir.

A chaque séance, un procès-verbal est rédigé par la secrétaire adjointe ; ces procès-verbaux sont reliés et conservés aux archives de l'association.

Les membres du CoDir ont siégé à quatorze reprises durant l'année 2022.

10.2.4 Organigramme – législature 2021-2026

En 2022, se basant sur les conclusions de l'audit, le Comité de Direction a souhaité réunir l'AISGE-École et l'AISGE-Accueil de Jour en une seule et unique entité. La nouvelle Directrice générale, a proposé avant la fin de l'année un nouvel organigramme de l'AISGE et une nouvelle identité : les dicastères sont désormais des Services avec à leur tête des Directrices et un responsable de service.

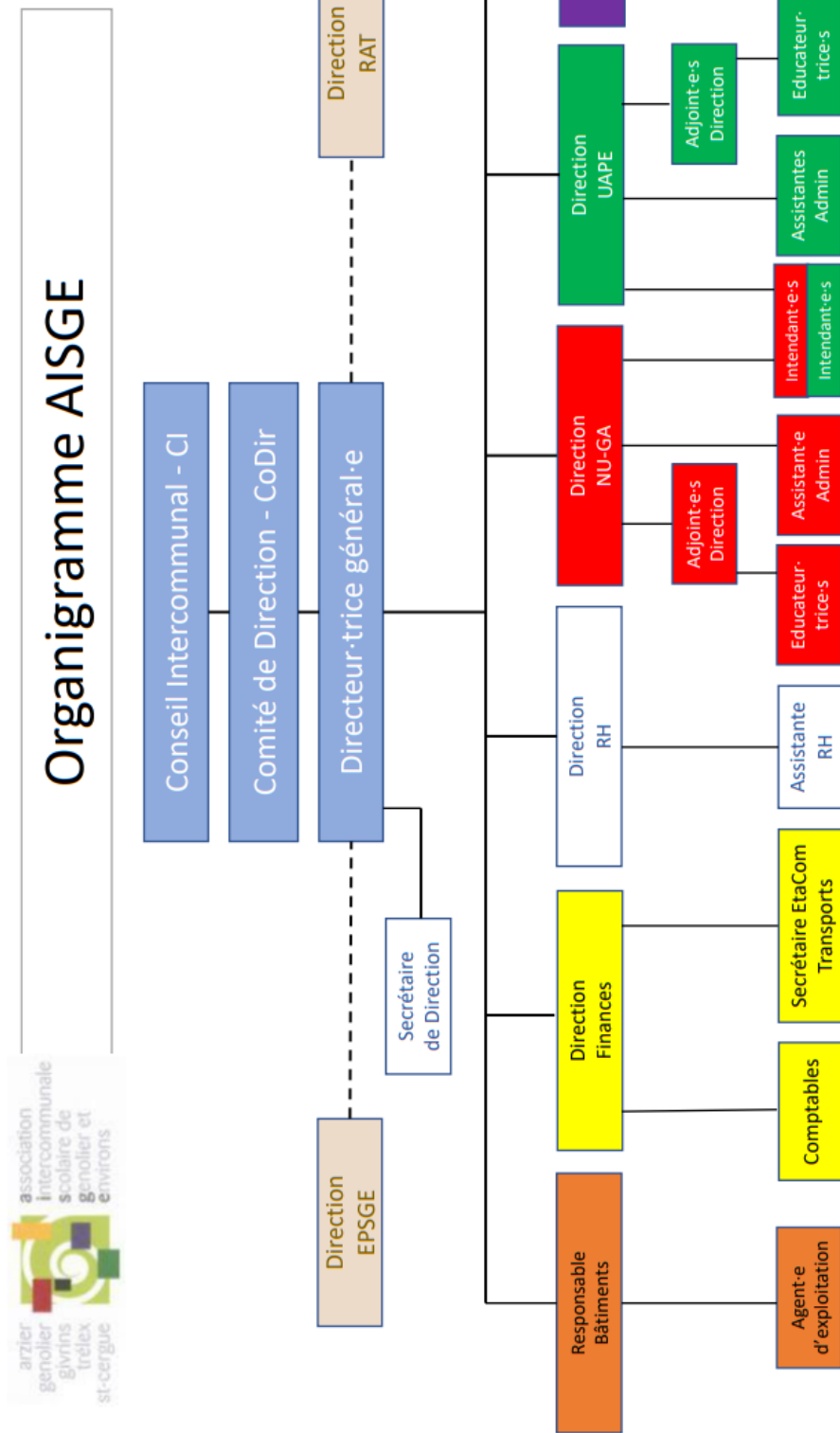
Le Conseil de Direction ainsi formé siège toutes les deux semaines afin de mettre en place la nouvelle organisation voulue par le CoDir et proposée par la Directrice générale. Les changements importants, de gestion et financiers, seront relatés dans le rapport de gestion de 2023.

Veuillez trouver à la page suivante le nouvel organigramme mis en place en décembre 2022 par la Directrice générale ⇨



Figure 4 : image tirée de <https://www.google.com/conseil+direction>

¹ Loi sur la protection des données personnelles : <https://prestations.vd.ch/pub/blv-publication/actes/consolide/172.65?key=1543934892528&id=cf9df545-13f7-4106-a95b-9b3ab8fa8b01>



AISGE/organigramme validé au CODIR du 29/11/2022

10.3 Conseil Intercommunal

Le Conseil intercommunal est composé de délégués des communes membres de l'AISGE. Il comprend :

- a) Une première délégation fixe composée pour chaque commune d'un délégué et d'un suppléant, choisis par la municipalité parmi les conseillers municipaux en fonction ;
- b) Une seconde délégation fixe composée pour chaque commune membre de trois délégués choisis par le conseil général ou communal, parmi ses membres.

Pour la première délégation, le suppléant ne participe aux séances qu'en l'absence du délégué désigné (*Statuts AISGE art. 7*).

10.3.1 Membres par commune au 31 décembre 2022

Arzier-le-Muids

BERGER Denis	municipal
BURBIDGE Jacqueline	conseillère communale
ESSEIVA Françoise	conseillère communale
RUFFET Natacha	conseillère communale
<i>DUGON Christian</i>	<i>municipal suppléant</i>

Genolier

BÉDAT Myriam	conseillère communale
BOLAY Sylvie	conseillère communale
DUNAND Noémie	conseillère communale
DARMON André	syndic
<i>COLOMBO Pascal</i>	<i>municipal suppléant</i>

Givrins

BALLY Anne-Lise	municipale
DARRICAUX Nina	conseillère communale
MALHERBE VENDRELL Florence	conseillère communale
STROELE MOREL Murielle	conseillère communale
<i>BLUMENSTEIN Alain</i>	<i>municipal suppléant</i>

Saint-Cergue

DELUZ Catherine	conseillère communale
GALIBOURD Gabriel	conseiller communal
PIGUET Sébastien	conseiller communal
MATHEZ Laurent	municipal
<i>MORINA Carole</i>	<i>municipale suppléante</i>

Trélex

HELLER-BERGER Céline	conseillère communale
HABISREUTINGER Christophe	conseiller communal
MARCOZZI Diane	conseillère communale
VOGEL Evelyne	municipale
<i>GIROD Evelina</i>	<i>municipale suppléante</i>

Le Conseil intercommunal nomme en son sein, à la fin de chaque année (*période du 1^{er} juillet au 30 juin*), son Président, son vice-président, deux scrutateurs et deux suppléants. (*Statuts AISGE art. 6*)

10.3.5 Membres du bureau 2022-2023

HELLER-BERGER Céline	Présidente	Trélex
BÉDAT Myriam	vice-présidente	Genolier
STROELE MOREL Murielle	scrutatrice	Givrins
ESSEIVA Françoise	scrutatrice	Arzier-Le Muids
BURBIDGE Jacqueline	scrutatrice suppléante	Arzier-Le Muids
MALHERBE VENDRELL Florence	scrutatrice suppléante	Givrins
ZEENDER Valérie	<i>secrétaire non membre du Conseil intercommunal élue pour 5 ans (2021-2026)</i>	

10.3.6 Membres de la commission Gestion/Finances 2022-2023

Le CI élit chaque année (période du 1^{er} juillet au 30 juin) une commission « Gestion/Finances » formée d'un représentant par commune, issu de ses rangs. (Statuts AISGE art. 23)

BERGER Denis	membre	Arzier-Le Muids
DARRICAU Nina	membre	Givrins
DUNAND	Noémie	Genolier
GALIBOURD Gabriel	membre	Saint-Cergue
VOGEL Evelyne	membre	Trélex

10.3.7 Membres de la commission ad hoc « Bâtiments & terrains » - 2021-2026

La Commission ad hoc « Bâtiments & terrains » n'est pas une commission permanente. Ses membres sont élus pour la durée de la législature.

BÉDAT Myriam	membre	Genolier
BURBIDGE Jacqueline	membre	Arzier-Le Muids
DELUZ Catherine	membre	Saint-Cergue
MARCOZZI Diane	membre	Trélex
MALHERBE VENDRELL Florence	membre	Givrins

10.3.8 Préavis 2022

Les membres du CI ont siégé à trois reprises durant l'année 2022, huit préavis leurs ont été soumis selon les détails ci-dessous :

01/2022	Relatif aux comptes 2021 AISGE-Ecole et son rapport de gestion
02/2022	Relatif aux comptes 2021 AISGE-Accueil de jour et son rapport de gestion
03/2022	Concernant une demande de crédit supplémentaire au budget 2022 pour un montant total de <u>CHF 10'000.00 TTC</u> destiné à couvrir les frais de locations (DDP) pour les portacabines du Centre de jeunes et de la classe S
04/2022	Concernant une demande de budget complémentaire de <u>CHF 119'000.00 TTC</u> destiné à l'adaptation des heures d'intendance pour les structures UAPE et Nurseries-Garderie de l'Accueil de jour
05/2022	Concernant une demande de budget complémentaire de <u>CHF 52'100.00 TTC</u> destiné à financer des travaux de mise aux normes de la nurserie garderie Les Petits Ecureuils à Saint-Cergue
06/2022	Concernant une demande de budget complémentaire de <u>CHF 79'000.00 TTC</u> destiné à financer la création d'un poste de Directeur / Directrice de l'AISGE
07/2022	Relatif au budget 2023 AISGE-Ecole
08/2022	Relatif au budget 2023 AISGE-Accueil de jour

Tous les préavis 2022 ont été acceptés par les membres du Conseil intercommunal.

10.4 Personnel au 31 décembre 2022

Le nombre global de collaborateurs est resté stable en 2022, malgré divers changements qui ont eu lieu durant l'année et dont vous trouverez le détail dans les chapitres des dicastères.

10.4.1 Liste des collaborateurs par secteur d'activités

Administration générale à Genolier	1 Directrice générale (100% dès le 01.09.2022) 1 Secrétaire générale (100%) 1 secrétaire de Direction (60%) 1 boursière comptable (80%)	3.4 ETP
Bâtiments AISGE Propriétés AISGE Dès le 01.12.2022 + Structures d'Accueil de jour Mobilier scolaires 5 communes	1 Responsable des bâtiments (100% dès le 01.12.2022) 1 intendant-concierge (90%)	1.9 EPT
Centre de jeunes et restaurant scolaire à Genolier	1 Directrice du centre (15%) 2 animateur-trice-s socio-éducatifs (160%) 4 surveillantes de cantine (90%)	2.65 ETP
Péditrains Entre La Cure et Genolier	2 coordinatrices 13 accompagnant.e.s	1520 h/an réparties sur les 13 personnes
Patrouilles scolaires à Saint-Cergue	1 coordinatrice 9 patrouilleur-euse-s	684 h/an réparties sur les 9 personnes
Surveillance bus à Trélex	1 surveillante	228h/an
Administration Accueil de jour à Trélex	1 Directrice administrative (80% CDD 6 mois du 20.06.2022 au 20.12.2022) 1 Comptable (80% dès le 20.06.2022) 2 Directrices pré et parascolaires (100% et 80%) 3 assistantes administratives (70%, 50% et 20%)	4,8 ETP
UAPE À St-Cergue, Arzier-Le Muids, Givrins et Trélex	9 éducateur-trice-s 10 ASE (assistant-e-s socio-éducatifs) 13 APE (autre personnel encadrant – auxiliaires)	19.64 ETP
NU-GA À St-Cergue, Arzier-Le Muids et Trélex	12 éducateur-trice-s 10 ASE (assistant-e-s socio-éducatifs) 6 APE (autre personnel encadrant – auxiliaires) 9 intendant-e-s (UAPE et NU-GA)	20.72 ETP 6.63 ETP

10.5 Direction générale - Administration générale

Les quatre collaboratrices de l'Administration générale travaillent quotidiennement sur tous les dossiers en cours ; cette étroite collaboration assure le bon suivi des dossiers indispensables aux membres du CoDir en charge des différents dicastères qui sont à la charge des communes de l'AISGE.

Dès l'arrivée de la nouvelle Directrice générale, la Secrétaire générale a été sollicitée pour la seconder et lui transmettre toutes les connaissances nécessaires au fonctionnement de l'AISGE en vue de la réorganisation et l'unification des deux entités, mais aussi en prévision de son départ à la retraite à fin 2024.

L'Administration générale gère l'ensemble des services de l'AISGE, à l'exception des tâches dédiées à l'Accueil de jour qui a sa propre administration à Trélex. La gestion de l'Accueil de jour est relatée dans son rapport de gestion lié au préavis 03/2023 des comptes Accueil de jour 2022.

Vous trouvez ci-dessous, le résumé des principales tâches par secteur d'activités de l'Administration générale :

10.5.1 Les missions

- Gestion de l'administration générale et des dossiers de tous les services
- Gestion des finances générales de l'AISGE
- Organisation et suivi de l'ensemble du personnel
- Organisation et suivi du bon fonctionnement des transports scolaires pour la totalité des élèves du Primaire et du Secondaire des 5 communes
- Organisation et suivi de l'entretien général des bâtiments appartenant à l'AISGE (*3 collèges et 2 bâtiments en Portacabines à Genolier et 1 bâtiment de l'Enfance à Trélex et dès le 01.12.2022 toutes les structures d'Accueil de jour*)
- Soutien et suivi administratif, organisationnel et financiers du dicastère Jeunesse (*Centre de Jeunes et Cantine*)
- Dès le 1^{er} septembre 2022, par la nouvelle Directrice générale, réorganisation de fonds de l'AISGE avec le projet de réunir les deux entités actuelles : AISGE-Ecole et AISGE-Accueil de jour.

10.5.2 Les responsabilités par secteur d'activités

Administration et comptabilité

- Tâches administratives : secrétariat général et gestion comptable
- Gestion RH : horaires et tâches du personnel, recherche de personnel, établissement des contrats de travail, certificats de travail, entretiens de fin d'année et durant toute l'année assure le suivi du personnel
- Gestion financière : contrôle et visa de la totalité des factures (*+de 2000 pièces comptables en 2022*)
- Gestion budgétaire : contrôle et suivi des dépenses selon budget octroyé par le CI
- Comptes - boucléments : répartitions des coûts aux communes et rédaction des rapports de gestion
- Budget : préparation du budget en collaboration avec les responsables de dicastères
- Préavis : rédaction selon décisions du CoDir et besoins spécifiques des dicastères
- Relations avec les parents : informations, demandes, plaintes, et divers...

Séances Codir – CI – Dicastères/Services

- Préparation des OJ, participation aux séances du Codir, prise des PVS (*14 en 2022*)
- Transmission de tous documents nécessaires au CI et participation aux séances des commissions (*6 en 2022*)
- Organisation et participation aux séances de dicastères avec suivi des décisions

Transports scolaires

- Planification des horaires des bus scolaires pour les élèves du Primaire des villages de Genolier-Givrins-Trélex.
- Organisation et soutien aux coordinatrices pour les accompagnements Péditrains pour les élèves du Primaire des villages de Genolier, Le Muids, Arzier, La Chèvrerie, Saint-Cergue et La Cure
- Gestion des listes d'élèves : aux bus scolaires et aux Péditrains
- Suivi des deux prestataires (*bus et train*) et gestion du matériel

Centre de jeunes et Cantine à Genolier

- Gestion administrative et comptable en collaboration de la Directrice du Centre de jeunes

Bâtiments AISGE

- Organisation des plannings et cahiers des charges de nettoyages quotidiens des bâtiments AISGE avec l'entreprise externe engagée
- Maintient et surveillance des normes sanitaires
- Organisation et planification de l'entretien technique et des réparations dans les bâtiments avec la collaboration de l'intendant-concierge à Genolier et de l'employé communal en charge des bâtiments à Trélex (*séances hebdomadaires avec l'intendant-concierge de Genolier et séances ponctuelles avec le concierge de Trélex*)
- Gestion des fournisseurs, du matériel et mobilier etc... (*en relation avec les deux concierges titulaires*)
- Dès le 1^{er} décembre 2022, à l'arrivée du nouveau Responsable des bâtiments, organisation de l'entretien des bâtiments de Genolier avec l'intendant-concierge et mise en place d'un service interne de réparations et gestion d'entretien et achats pour l'ensemble des structures d'Accueil de jour.

10.5.3 Informatique / Bureautique

GED – gestion électronique des documents

Le premier programme acquis en 2016 par l'AISGE nécessitait une importante mise à jour ; ce dernier ne donnant plus entière satisfaction quant à ses possibilités, le CoDir a décidé d'acquérir une nouvelle version de GED qui a entraîné des frais non prévus au budget. Les coûts supplémentaires sont détaillés dans le préavis 02/2023 de demande de crédits supplémentaires.

10.5.4 Site internet

Le site renseigne tous les visiteurs, citoyens, parents ou acteurs politiques, sur la vie et les activités de l'AISGE.

Le site est géré et alimenté par la secrétaire de Direction qui est en charge de la totalité des documents et dossiers gérés à l'Administration générale.

10.5.5 Archives de l'association

Les archives électroniques de la GED sont conservées dans une banque de données « I-Cloud » gérée par notre fournisseur informatique, selon un cahier des charges précis. Les archives « papier » sont conservées à



Figure 5 : image tirée de <https://www.google.com/search=archives+client>

l'Administration générale dans une armoire anti-feu prévue à cet effet ; elles sont gérées par la Secrétaire générale qui applique les directives de la LArch (*Loi sur l'archivage*)² et son *règlement d'application*³.

Les associations intercommunales, comme les communes, ont l'obligation de faire relier les documents tels que : procès-verbaux du CoDir, du CI, ainsi que les comptes annuels.

Lors de la visite préfectorale annuelle de 2022, M. le Préfet a pu constater et valider la bonne tenue des archives de l'association ; il a pu consulter tous les documents demandés

avec une facilité d'accès qu'il a appréciée. Il a dûment apposé son sceau sur les divers les documents présentés, selon les directives cantonales.

10.5.6 AISGE – des Dicastères ⇒ aux Services

Le changement est en marche avec une nouvelle répartition des tâches et responsabilités pour le bon fonctionnement de l'AISGE ; ces changements sont menés par la nouvelle Directrice générale et sont actifs depuis le mois de novembre 2022.

Les dicastères, mués en « Services », sont désormais sous la responsabilité de cinq directrices qui forment, avec la Directrice générale, le Conseil de Direction qui se réunit 2x par mois. La Directrice générale a délégué la responsabilité de former le responsable des bâtiments à la Secrétaire générale qui est en charge de ce service ; fin 2024, le service sera directement sous la responsabilité de la Directrice générale. Le rapport de gestion 2023 vous détaillera le fonctionnement et les changements importants de l'unification des deux entités.

Ci-après, le tableau, en lien avec l'organigramme de la page 12, le détail des Services et leurs Directrices :

Administration générale et Accueil de jour					
Directrice générale					
Service des bâtiments	Service des finances des transports reprise des tâches EtaCom	Service RH	Service Nurserie Garderie	Service UAPE	Service Jeunesse
Responsable des bâtiments	Directrice des finances (Secrétaire générale)	Directrice des Ressources humaines	Directrice Préscolaire	Directrice Parascolaire	Directrice Centre de jeunes et restaurant scolaire

² Loi sur l'archivage : <https://prestations.vd.ch/pub/blv-publication/actes/consolide/432.11?key=1550490642908&id=f09bdf70-5553-4116-b2df-82226faac73a>

³ Règlement d'application : <https://prestations.vd.ch/pub/blv-publication/actes/consolide/432.11.1?key=1550490763625&id=6a67c756-74fa-4a85-8618-51d0f829c062>

20. Finances

20.1 Introduction

En 2022, au dicastère « Finances », ainsi nommé jusqu'à fin novembre, les deux membres du CoDir responsables étaient : M. Paul MÉNARD, responsable du budget et des comptes de l'AISGE-École et M. Cédric MARZER, responsable du budget et des comptes de l'AISGE-Accueil de jour. Avec la nouvelle organisation de l'AISGE divisée en « Services », la Secrétaire générale a été nommée « Directrice des Finances » et gère maintenant les comptabilités et finances des deux entités de l'AISGE, École et Accueil de jour ; elle gère les budgets et comptes des deux entités en lien avec les deux membres du CoDir mentionnés ci-dessus.

Les comptes « École » sont tenus par la boursière qui a la responsabilité de la comptabilisation des pièces comptables, mais également des paiements fournisseurs et de la gestion mensuelles des salaires des collaborateur·trice·s de l'ensemble des services. Elle est également en charge de l'élaboration des documents de répartition des coûts par communes, documents présents dans le préavis 01/2023, ainsi que des documents à fournir à la Préfecture et aux institutions financières cantonales et fédérale et de diverses statistiques à compléter durant l'année.

Les comptes « Accueil de jour » ont été tenu par une fiduciaire extérieure durant le premier semestre 2022, puis repris par la nouvelle comptable engagée dès le 20 juin 2022. Le détail de la gestion de ces comptes figure dans le rapport de gestion lié aux comptes du Préavis 03/2023.

Côté « Finances », un emprunt de CHF 4 MIO a été renouvelé à son terme le 30.03.2022 pour une durée de deux ans à un taux de 0.00%.

Cette introduction se termine sur une nouvelle positive pour les finances de l'AISGE-École et l'AISGE-Accueil de jour, à savoir la suppression par PostFinance de la commission sur avoirs dès le 1^{er} octobre 2022. Les frais CCP en sont ainsi diminués sur la fin de l'année.

Dominique ALTHAUS
Secrétaire générale
Services des finances



Figure 6 : image tirée de : <https://www.google.com/search=finances+dessin>

20.2 Plan comptable

Le plan comptable utilisé par l'AISGE est basé sur le même que celui utilisé dans les communes, tout en ayant ses propres spécificités selon la configuration des écoles et communes de l'association. Les niveaux des élèves et les villages concernés par les comptes sont spécifiés en complément d'information du numéro de compte.

Le plan 2022 est inchangé par rapport à celui de 2021.

Plan comptable 2022

- 3500 bâtiment L'Oujon à Genolier (*propriété de l'AISGE*)
- 3501 bâtiment de l'Enfance à Trélex (*propriété de l'AISGE*)
- 3502 bâtiment Le Cordex à Genolier (*propriété de l'AISGE*)
- 3503 bâtiment Le Montant à Genolier (*loué à la commune de Genolier*)
- 3504 Portacabines Centre de jeunes (*propriété de l'AISGE*)
- 3505 Portacabines Classe S – sis L'Oujon (*propriété de l'AISGE*)
- 5000 administration (*administration générale de la totalité des dicastères et des élèves*)
- 5101 enseignement primaire P1 (*Genolier-Givrins-Trélex*) concerne les élèves 1P-6P en classes à Givrins et Trélex
- 5102 enseignement primaire P2 (*Arzier-Le Muids-Saint-Cergue*) concerne les élèves 1P-6P en classes à Arzier et Saint-Cergue
- 5200 enseignement secondaire (*les 5 communes*) concerne les élèves 7P-8P et 9S-11S en classes à Genolier
- 5300 enseignement spécialisé (*les 5 communes*) concerne les élèves 1P-11S
- 5500 centre de jeunes (*les 5 communes*) concerne les élèves 7P-11S
- 5600 service médical et dentaire (*les 5 communes*) concerne les élèves 1P-11S
- 5700 camps et voyages primaires et secondaire (*les 5 communes*) concerne les élèves 5P-11S
- 9 BILAN
- 900 comptes de fonctionnement
- 91 ACTIF
- 92 PASSIF

Le plan comptable AISGE est conforme en tous points au *RCCom (Règlement sur la comptabilité des communes)*⁴ qui régit également les comptes de l'association intercommunale.

20.3 Répartition des frais d'exploitation

Selon l'art 29 des statuts de l'AISGE :

« *Tous les frais d'exploitation de l'AISGE, sous déductions d'éventuelles recettes, sont répartis entre les communes associées.*

La quote-part des communes associées est déterminée :

- a) par moitié en proportion de la population au 31 décembre de l'exercice concerné ;*
- b) par moitié en proportion du nombre d'élèves ayant fréquenté les classes de l'établissement au 31 décembre de l'exercice concerné. »*

⁴ *Règlement sur la comptabilité des communes :*

<https://prestations.vd.ch/pub/blv-publication/actes/consolide/175.31.1?key=1550402003444&id=a49d3cec-88cc-4a0f-93d2-9528d0a0e770>

À l'EXCEPTION de la répartition des coûts du Centre de jeunes selon le Préavis 01/2021, une répartition différente a été admise par le Conseil Intercommunal soit :

c) le financement des coûts liés au centre de jeunes est réparti à parts égales, soit 20% des coûts par commune membre de l'AISGE.

Cette répartition de 20% par commune est appliquée pour les coûts du bâtiment (comptes 3504) et les coûts de fonctionnement (comptes 5500).

20.3.1 Exercice comptable

L'exercice comptable court du 1^{er} janvier au 31 décembre (*art. 31 statuts AISGE*). Le budget est établi en août-septembre avec le nombre d'élèves de la rentrée d'août en cours au moment de sa rédaction. Le budget est adopté par le Conseil Intercommunal en septembre, il concerne l'année civile suivante avec un changement de nombres d'élèves, de répartitions d'élèves dans les différents collèges et niveaux scolaires au mois d'août ; il s'agit pour le CoDir et la Direction scolaire de gérer ce budget au plus près des montants alloués, ce qui n'est pas toujours aisé, la fluctuation d'arrivées et départs d'élèves étant de plus en plus importante chaque année et difficilement quantifiable précisément plus d'une année à l'avance.

20.3.2 Présentation des comptes

Comptablement, les comptes de fonctionnement sont bouclés au 31 décembre et répartis en charge des communes ; ces comptes repartent à zéro chaque 1^{er} janvier. Les seuls reports sur l'année suivante sont les actifs et passifs.

Pour faciliter la lecture et compréhension des comptes, les commentaires détaillés des mouvements figurent directement sur les feuilles des comptes du préavis.

20.4 Situation des emprunts

Selon l'art. 13, al. 11 des statuts, le plafond d'endettement pour l'AISGE est fixé à CHF 68 MIO ; en information complémentaire et en une vue de la gestion future des biens communaux au service des habitants et élèves des 5 communes, voici ci-dessous la situation des emprunts au 31.12.2022 :

Bâtiments à Genolier						
Liste des emprunts	Banques	31.12.2021	31.12.2022	Taux	Echéance	Bâtiments
9221.27	Banque J. SAFRA SARASIN	2'700'000	2'700'000	0.15%	30.09.25	L'Oujon + Le Cordex
9221.25*(lié)	Caisse de Pension Poste	4'000'000	4'000'000	0.72%	27.11.25	L'Oujon
9221.21	RGA Rentes Genevoises	3'400'000	3'200'000	2.00%	11.02.28	L'Oujon
9221.28	CIP Caisse intercommunale des pensions (Vaud)	0	4'000'000	0.00%	30.03.24	L'Oujon + Le Cordex
9210.10	RGA Rentes Genevoises	4'000'000	0	-0.30%	31.03.22	L'Oujon + Le Cordex
Total		14'100'000	13'900'000			

Bâtiment de l'Enfance à Trélex						
Liste des emprunts	Banques	31.12.2021	31.12.2022	Taux	Echéance	Bâtiment
9221.25*(lié)	Caisse de Pension Poste	1'500'000	1'500'000	0.72%	27.11.25	Bâtiment Enfance
9210.09*(CT lié à court terme avec 9210.06)	Admin. fin. Canton des Grisons - Coire	300'000	0	0.20%	18.11.20	Bâtiment Enfance
9221.27	Banque J. SAFRA SARASIN	300'000	300'000	0.15%	30.09.25	Bâtiment Enfance
9221.24	PostFinance	599'998	533'331	1.18%	01.04.30	Bâtiment Enfance
9221.23	PostFinance	1'750'000	1'625'000	1.39%	19.03.35	Bâtiment Enfance
Total		4'149'998	3'958'331			
Total général			17'858'331			

20.5 Dépenses extrabudgétaires

Le CoDir a utilisé ses compétences de « dépenses extrabudgétaires » afin de pouvoir faire face aux situations exceptionnelles durant l'année 2022 et ne pouvant être repoussées et budgétisées en 2023.

Pour rappel les montants extrabudgétaires accordés par le CI sont :

- a) Pour la législature 2021-2026 de CHF 45'000.00 par cas ; soit dès le 1^{er} juillet 2021

Les membres du CoDir les ont utilisées avec discernement et elles sont détaillées dans le Préavis 02/2023 Crédits supplémentaires aux comptes 2022. Les dépenses extrabudgétaires étaient précédemment relatées dans le rapport de gestion mais, afin de se mettre en conformité des directives du RCom (Règlement sur la Comptabilité des Communes), l'AISGE a décidé d'établir dès cette année un préavis spécifique à ses dépenses extrabudgétaires.

20.6 Bilan final des comptes 2022

En conclusion, plusieurs comptes affichent un dépassement, mais dans la globalité, les dépenses totales sont inférieures à celles prévues au budget 2021 :

3 Domaines & Bâtiments

No	Comptes	Budget	Différence	%	Commentaires
3500	845'341.63	944'187.03	-98'845.40	-11.69%	Budget respecté
3501	357'664.39	345'403.24	12'261.15	3.43%	Divers non budgété – voir préavis crédits suppl.
3502	842'893.30	896'176.00	-53'282.70	-6.32%	Budget respecté
3503	48'842.15	65'330.00	-16'487.85	-33.76%	Budget respecté
3504	37'754.13	37'178.00	576.13	1.53%	Budget respecté
3505	23'851.79	29'323.00	-5'471.21	-22.94%	Budget respecté
Totaux	2'156'347.39	2'317'597.27	-161'249.88	-7.48%	Dépenses maîtrisées

5 Administration groupe scolaire Genolier et environs

No	Comptes	Budget	Différence	%	Commentaires
5000	662'480.80	518'022.00	144'458.80	21.81%	Divers non budgété - voir préavis crédits suppl.
5101	1'010'814.07	1'129'687.28	-118'873.21	-11.76%	Budget respecté
5102	390'922.89	404'788.00	-13'865.11	-3.55%	Budget respecté
5200	1'016'404.52	1'176'880.00	-160'475.48	-15.79%	Budget respecté
5300	148'851.80	148'650.00	201.80	0.14%	Budget respecté
5500	259'029.85	339'330.00	-80'300.15	-31.00%	Budget respecté
5600	4'047.30	39'853.00	-35'805.70	-884.68%	Budget respecté
5700	149'032.34	200'940.00	-51'907.66	-34.83%	Budget respecté
Totaux	3'641'583.57	3'958'150.28	-316'566.71	-8.69%	Dépenses maîtrisées
Totaux	5'797'930.96	6'275'747.55	-477'816.59	-8.24%	Dépenses maîtrisées

La gestion des montants alloués par le Conseil intercommunal au CoDir AISGE, tant en matière de matériel et mobilier que pour leur fonctionnement, a été maîtrisée pour la majorité des comptes, malgré les nombreuses surprises légales et organisationnelles survenues en cours d'année, ainsi un montant total de CHF 477'816.59, prévu au budget, n'a pas été dépensé durant l'année 2022.

Les dépassements de budget survenus durant l'année 2022 qui représentent des dépenses extraordinaires, sont présentés pour la première fois à l'approbation des membres du Conseil intercommunal dans un préavis spécifique : Préavis 02/2023 Crédits supplémentaires Comptes AISGE-École.



Figure 7 : image tirée de : <https://www.google.com/search=finances+2022>

35. Bâtiments & terrains

35.1 Introduction

Les travaux d'entretien des bâtiments et de rénovation se sont perpétuer en 2022, dans le collège de L'Oujon et le collège Le Cordex (*voir détails ci-après*).

L'installation des caméras de surveillance a permis de limiter considérablement les dégâts extérieurs, ce qui a eu un impact important sur les coûts de l'AISGE. À l'intérieur des collèges, la présence quotidienne de l'agente d'entretien en plus de l'intendant-concierge, assurant des nettoyages, mais également une surveillance accrue dans les corridors, a diminué les actes de déprédations.

Un important changement a été introduit durant l'été 2022 dans les collèges de Genolier avec l'abolition des serrures et clés des casiers des élèves. Cette fonctionnalité était très couteuse et mobilisait énormément de temps de l'intendant-concierge pour les réparations, du secrétariat de l'école et des enseignants pour la gestion des clés. Toutes les serrures ont été remplacées par un système à cadenas. Chaque élève gère, dès août 2022, son casier avec son cadenas personnel. Le retour de la Direction scolaire, des enseignants et du personnel du secrétariat est très positif, le but est atteint, l'investissement concédé est donc plus que positif.

La réorganisation de l'AISGE décidée par le CoDir, sa mise en place par la nouvelle Directrice générale et la préparation au départ à la retraite de la Secrétaire générale, impactent également sur le Service des bâtiments par sa réorganisation. Afin de pouvoir maîtriser les coûts et assurer un entretien efficace sur l'ensemble des biens de l'AISGE, mais également sur ceux loués par elle à des tiers, le CoDir a créé un poste spécifique de « Responsable des bâtiments », responsabilité jusque-là assurée par la Secrétaire générale, mais uniquement pour les bâtiments dont l'AISGE est propriétaire (Le Cordex, L'Oujon et le Bâtiment de l'Enfance). Engagé à 100%, dès le 1^{er} décembre 2022, le nouveau responsable des bâtiments AISGE est spécialisé dans l'entretien général des bâtiments (électricité, chauffage, ventilation, construction, etc.) ; il est aussi un spécialiste des mobiliers et aménagements, ainsi que de leurs réparations. Ce poste a aussi la responsabilité de collaborer et diriger les tâches effectuées par l'intendant-concierge et l'agente de propreté.

Dominique ALTHAUS
Secrétaire générale
Service des bâtiments



Figure 8 : image tirée de <https://www.google.com/search=maintenance-bâtiments-pictogramme>

35.2 Entretien

Les collèges « L'Oujon » et « Le Cordex » à Genolier sont propriétés de l'AISGE depuis le 1^{er} janvier 2011 et le bâtiment de l'Enfance à Trélex depuis le 1^{er} janvier 2016. Ces bâtiments sont entretenus, à Genolier par un intendant-concierge et à Trélex par un employé communal ; les nettoyages quotidiens ont été confiés à une entreprise de nettoyage externe, la même à Genolier et à Trélex, pour un bon suivi des prestations requises.

En 2021, l'AISGE a acheté deux blocs de 6 portacabines ; le premier bloc avec WC à l'intérieur est occupé par le Centre de jeunes et le deuxième bloc, sans WC, accueille une salle de classe destinée aux cours de modelage.

Les frais d'entretien des bâtiments AISGE figurent dans la comptabilité sous les comptes 3500 (*L'Oujon-Genolier*), 3501 (*Bâtiment de l'enfance-Trélex*), 3502 (*Le Cordex-Genolier*), 3504 (*Centre de jeunes*) et 3505 (*Classe S*). Les bâtiments de Genolier, ainsi que les mobiliers et machines, sont entretenus et réparés par notre intendant-concierge lorsqu'il s'agit de petites réparations, ou par des entreprises spécialisées lorsqu'il s'agit de réparations plus conséquentes ou spécifiques. Afin d'assurer un entretien de qualité des bâtiments pour le maintien de bâtiments sains, un inventaire des travaux est établi chaque année et une maintenance par tournus a été mise en place. Les travaux d'entretien et de maintenance effectués pour chacun des bâtiments sont décrits sous chaque rubrique correspondante.

Le compte 3503 concerne le collège « Le Montant » qui est loué à la commune de Genolier. Ce compte comprend uniquement les charges d'entretien en qualité de locataire.

35.2.1 Collège L'Oujon (comptes 3500)



Figure 9 : Entrée principale - collège L'Oujon

Ce collège est composé de treize classes, trois laboratoires de sciences, deux ateliers « bois », un atelier « métallurgie », deux salles de musique, une salle de théâtre, une médiathèque, ainsi qu'un économat, un stockage du bois et un local d'archives scolaires. On y trouve également le secrétariat, les bureaux de Direction et les salles des maîtres ; la salle de gymnastique, accessible de l'extérieur, est mise à disposition de diverses sociétés locales en dehors des heures scolaires

Travaux 2022 prévus au budget

- Rénovation salles de pause des maîtres
- Rénovation du hall d'entrée nord (côté entrée du pôle médical – entrée appartement intendant-concierge)

Travaux 2022 non prévus au budget

- **Corridor et hall d'entrée principal** : le changement des lampes incandescentes par des lampes LED s'est poursuivi dans ce bâtiment
- **Espace bureaux de Direction et Secrétariat école** : la pause des panneaux phoniques a été exécutée selon demande consécutive à l'agrandissement de cet espace (*préavis 07/2020*)
- **Divers étages** : changement des serrures de casier à clé par des systèmes à cadenas

Travaux 2022 d'entretien courant

- **Hall d'entrée** : remplacement des deux radiateurs et de leurs vannes thermostatiques
- **Alarme incendie** : réparation de la liaison électrique ;
- **1^{er} étage** : dépannage et réparation du système automatique des portes coupe-feu
- **Salle 317** : réparation des stores
- **Stores dans diverses classes** : remplacements des moteurs défectueux

D'autre part, de nombreuses réparations d'entretien courant ont été exécutées par notre intendant-concierge, tels que travaux de peinture, réparations de nombreux mobiliers dans les classes, casiers des élèves, etc...

Malgré les crédits supplémentaires exceptionnels et non prévisibles indiqués ci-dessous, tout en effectuant les réparations et entretiens nécessaires pour la préservation de ce bâtiment, la maîtrise des autres coûts a permis de respecter le budget alloué par le CI, à l'exception des comptes ci-après et sont inscrits dans le préavis 02/2023 :

Crédits supplémentaires sur Préavis 02/2023

- ⇒ 3500.3011.06 : Traitements – concierges et comptes de charges sociales liés
- ⇒ 3500.3114.00 : Achats de machines, de matériel d'exploitation
- ⇒ 3500.3133.00 : Achats de produits et fournitures de nettoyage
- ⇒ 3500.3156.01 : Entretien équip. Matériels spécialisés – Contrats
- ⇒ 3500.3182.00 : Frais de téléphone

35.2.2 Bâtiment de l'enfance à Trélex (comptes 3501)

Ce bâtiment est la propriété de l'AISGE depuis le 31.12.2015. Il a été conçu pour l'accueil des élèves dans des locaux distincts.

Au rez, une crèche-garderie et une UAPE nommée « Graines de Marmots », au 1^{er} étage une cantine scolaire et des bureaux PPLS (Psychologie-psychomotricité en milieu scolaire).



Figure 10 : Bâtiment de l'Enfance

Ce bâtiment est opérationnel depuis août 2015 et chaque année les enfants sont de plus en plus nombreux à y être accueillis par des éducatrices, des assistantes socio-éducatives et des auxiliaires de vie. La proximité avec les deux écoles permet de proposer un lieu d'accueil optimal avant l'école le matin, à midi pour le repas et l'après-midi après l'école.

Ce bâtiment abrite aussi les bureaux PPLS pour la région ; leur installation au 1^{er} étage avec accès direct depuis le garage, permet une confidentialité des usagers très appréciées par les parents et les responsables PPLS.

De bonne construction et très récent, ce bâtiment demande un minimum de frais d'entretien et les usagers en prennent soin ; les réparations minimales ont été effectuées par le concierge communal.

Des travaux urgents non prévus et non prévisibles de réparation et sécurisation obligatoires sur les extérieurs du bâtiment ont engendré des dépassements du budget ; ils sont mentionnés dans le préavis 02/2023 :

Crédits supplémentaires sur Préavis 02/2023

- ⇒ 3501.3123.00 : Achats et consommation d'électricité
- ⇒ 3501.3124.00 : Achats et consommation de combustibles
- ⇒ 3501.3133.00 : Achats de produits et fournitures de nettoyage
- ⇒ 3501.3141.00 : Entretien des bâtiments et conciergerie
- ⇒ 3501.3141.01 : Entretien des bâtiments - Contrats

35.2.3 Collège Le Cordex (comptes 3502)

Ce collège est composé de dix-sept classes, dont deux salles d'AVI (Arts visuels), une salle d'informatique et une salle dit « Lieu ressources ». La salle de gymnastique double est accessible depuis l'extérieur et, elle aussi, mise à disposition des sociétés locales en dehors des heures scolaires.



Figure 11 : collège Le Cordex

Travaux 2022 prévus au budget

- **Toutes les classes** : vérification et réglage de toutes les fenêtres du bâtiment selon le contrat de maintenance

Travaux 2022 non prévus au budget

- **Salle de gymnastique** : installation de protection anti-effraction sur les deux fenêtres côté lac (*consécutif à des bris de glace en 2021*)
- **Diverses classes** : réparations des stores en toile déchirés
- **Divers étages** : changement des serrures de casier à clé par des systèmes à cadenas
- **Bâtiment** : remplacement des luminaires de secours par des LED

Travaux 2022 d'entretien courant

- **Bâtiment** : En raison de la restriction d'eau durant l'été dans le village de Genolier, le nettoyage des vitres du collège a été reporté à 2024.

De même que pour le collège L'Oujon, l'intendant-concierge a effectué lui-même de nombreuses réparations d'entretien courant et celles dues à des dégâts d'élèves.

A l'exception de l'engagement d'un responsable des bâtiments en décembre 2022, tout en effectuant les réparations et entretiens nécessaires pour la préservation de ce bâtiment, la maîtrise des autres coûts a permis de respecter le budget alloué par le CI.

Crédits supplémentaires sur Préavis 02/2023

⇒ 3502.3011.06 : Traitements – concierges et comptes de charges sociales liés

35.2.4 Collège Le Montant (compte 3503)

Ce collège, construit en 1912, accueille trois salles de classes 7P-8P, une salle « d'activités créatrices manuelles », la cuisine pour les cours d'économie ménagère, une salle de réunion du CoDir, utilisée comme salle de dégagement et de salle des maîtres; L'Administration générale de l'AISGE se trouve au dernier étage dans un appartement de 4 pièces aménagées en bureaux.

La bibliothèque communale « Matulu » est également présente au rez inférieur dans ce bâtiment.



Figure 12 : Collège "Le Montant"

Travaux 2022 prévus au budget

- **Salle 421** : rénovation de la salle classe pour l'accueil de nouveaux élèves 7P

Travaux 2022 non prévus au budget

- **Anciens casiers d'élèves en bois** : Débarras des anciens casiers en bois trop volumineux et insuffisants pour le nombre d'élèves à accueillir dans la nouvelle classe
- **Casiers des nouveaux élèves** : fabrication et installation d'étagère « porte chaussures » pour l'intérieur de chaque casier
- **Salle 421** : débarras d'armoires basses fixées au mur pour libérer l'espace au mobilier neuf
- **Administration générale** : câblages électriques et informatique pour le nouveau bureau de la Directrice générale

Les travaux de peinture et de câblage pour l'installation du tableau numérique ont été pris en charge par la Commune de Genolier, par contre tous les travaux de débarras ont été payés par l'AISGE.

Durant l'année, les réparations dans le bâtiment en lui-même ont été effectuées et payées par la Commune de Genolier en tant que propriétaire.

Malgré le crédit supplémentaire exceptionnel et non prévisible induit par l'engagement d'un responsable des bâtiments en décembre 2022 et tout en effectuant les réparations et entretiens nécessaires pour la préservation de ce bâtiment, la maîtrise des autres coûts a permis de respecter le budget alloué par le CI, à l'exception des comptes ci-après et sont inscrits dans le préavis 02/2023 :

Crédits supplémentaires sur Préavis 02/2023

- ⇒ 3503.3011.06 : Traitements – concierges et comptes de charges sociales liés
- ⇒ 3503.3188.00 : Participation à des charges d'hygiène - Ordures

35.2.5 Centre de jeunes (comptes 3504)

Ouvert à l'été 2021, le bâtiment est composé de 6 modules dont 1 module servant de hall d'entrée et dans lequel sont installés les toilettes.

2 modules sont réservés aux activités créatrices et les 3 autres modules ont un coin cuisine pour gérer les goûters et éventuels en-cas proposé aux jeunes, un coin salon/TV et un baby-foot.

Travaux 2022 prévus au budget

- Installation d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite

En dehors de l'entretien courant, aucun travail non prévu n'a été nécessaire, le budget en a ainsi été maîtrisé, à l'exception des comptes ci-après et sont inscrits dans le préavis 02/2023 :

Crédits supplémentaires sur Préavis 02/2023

- ⇒ 3504.3011.06 : Traitements – concierges et comptes de charges sociales liés
- ⇒ 3504.3156.01 : Entretien équip. Matériel spécialisé - Contrats



Figure 13 : Centre de Jeunes - Ado Centre AISGE

35.2.6 Classe d'ACM-Modelages – à proximité de L'Oujon (*comptes 3505*)



Figure 14 : Classe ACM-Modelage

Le bâtiment est composé de 6 modules sans aucun WC, la proximité du bâtiment L'Oujon, offrant la possibilité d'utiliser les sanitaires de l'étage -1. La Direction EPSGE a pu installer la salle de classe dédiée au modelage dans ce bâtiment ; un lavabo nécessaire à ces travaux de modelage a été installé avec un système de réservoir et d'un bidon d'évacuation qui sont traités avant et après chaque cours par l'intendant-concierge. Des installations fixes sur une conduite d'eau sous pression et sur une conduite d'eaux usées n'étaient pas possibles à cet endroit.

Travaux 2022 prévus au budget

- Installation d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite

En dehors de l'entretien courant, aucun travail non prévu n'a été nécessaire, le budget en a ainsi été maîtrisé, à l'exception des comptes ci-après et sont inscrits dans le préavis 02/2023 :

Crédits supplémentaires sur Préavis 02/2023

- ⇒ 3505.3011.06 : Traitements – concierges et comptes de charges sociales liés
- ⇒ 3505.3156.01 : Entretien équip. Matériel spécialisé - Contrats

35.3 Mobilier scolaire

L'AISGE est propriétaire de tous les mobiliers scolaires qui se trouvent dans les bâtiments scolaires d'Arzier-Le Muids, Givrins, Saint-Cergue et Trélex, qui eux, sont les propriétés des communes.

L'AISGE est en charge d'effectuer les diverses réparations ou changements des mobiliers, en cas d'usure extrême. Le budget de l'AISGE prévoit chaque année un montant pour le renouvellement des mobiliers pour les écoles de Genolier-Givrins-Trélex, les écoles d'Arzier-Le Muids-Saint-Cergue et les trois collèges de Genolier.

En 2022, les classes suivantes ont été équipées de nouveaux mobiliers :

- CCS – Arzier : 1 nouvelle classe 3P installée dans un nouveau portacabine
- CCS – Arzier : renouvellement de 2 classes 1P-2P/4P dans le bâtiment
- La Farandole – Trélex : renouvellement de 2 classes 5P-6P dans le bâtiment
- L'Oujon – Genolier : renouvellement de 2 classes 7P-8P dans le bâtiment

35.5 Caméras de vidéosurveillance

Avec l'installation des 22 caméras couvrant le périmètre scolaire et le périmètre communal aux abords des trois collèges de Genolier, la Municipalité de la Commune et le CoDir AISGE constatent avec satisfaction que les dégradations ont fortement diminué.

50. Conseil d'établissement

50.1 Rôle du Conseil d'établissement

Au fil du temps, le rôle des établissements scolaires a fortement évolué en se complexifiant, en particulier dans un contexte social de plus en plus difficile. De fait, aujourd'hui, les établissements scolaires, en partenariat avec d'autres instances spécialisées, agissent dans de nombreux domaines qui nécessitent une bonne concertation avec de nombreux acteurs externes à l'école.

C'est pour répondre à ces problématiques que le Grand Conseil a introduit, dès 2006, les Conseils d'établissements en remplacement des anciennes commissions scolaires. Instance obligatoire pour chaque établissement scolaire, le Conseil d'établissement se veut un lieu d'échange d'informations et de propositions entre l'établissement et les autorités locales, la population, les parents d'élèves et les délégués des élèves.

D'après la loi, le Conseil d'établissement est consulté sur de nombreux sujets concernant la vie de l'établissement, parmi lesquels : les activités culturelles, les manifestations locales, les constructions scolaires, l'établissement de la journée de l'écolier, la politique générale en matière de camps, courses, etc., les prestations péri-et parascolaires et les transports scolaires. Il a enfin le droit d'accorder, en dehors des périodes qui précèdent ou qui suivent des vacances scolaires, au maximum deux demi-journées de congé en plus des quatorze semaines de vacances annuelles.

50.2 Membres du Conseil d'établissement au 31 décembre 2022

Le Conseil d'établissement est composé de vingt membres issus à parts égales des personnes mentionnées à l'art.31 de la LEO, ainsi qu'à l'article premier du règlement du conseil d'établissement de l'AISGE comme suit :

Le ¼ politique

M. Philippe DEPIERRE, membre CoDir	Trélex
Mme Valérie LEGRAND-GERMANIER, membre CoDir	Saint-Cergue
M. Nicolas RAY, Président du Conseil d'établissement	Arzier-Le Muids
Mme Evelyne ROTH, membre CoDir	Genolier
Mme Regula ZELLWEGER, membre CoDir	Givrins

Le ¼ société civile / associations

Mme Noémie CHATENOUD, Travailleuse sociale de proximité	AISGE
Mme Charlotte DUFOUR, conseillère Ecole/Famille	AISGE
Mme Fabienne GIGER, Directrice Pédagogique	AISGE-Accueil de jour
Mme Melissa PASCHE, Directrice Centre de jeunes	AISGE
Mme Sabine RAY, Fédération suisse de gymnastique	Arzier-Le Muids

Le ¼ Parents

Mme Roberta GENINI, parent d'élèves	Genolier
-------------------------------------	----------

Mme Karine KALCIC, parent d'élèves	Genolier
Madame Christina KARAKAS-RAVNDAL, parent d'élèves	Genolier
Mme Véronique MARCOU-PIGUET, parent d'élève	La Cure <i>Secrétaire du Conseil d'établissement</i>
Mme Aline PIGUET, parents d'élèves	La Cure

Le ¼ École

Mme Julie BOUTERAON, déléguée PSPS	EPSGE
Mme Caroline DUBUGNON, déléguée PSPS	EPSGE
Mme Annick FORMAZ, enseignante du Primaire	EPSGE
Mme Joëlle JOGGI, enseignante du Secondaire	EPSGE
M. Simon LAGGER, Directeur de l'établissement	EPSGE

50.3 Séances du Conseil d'établissement

Les membres du CE ont siégé à trois reprises durant l'année 2022 et ont reçu des délégués de classe du Primaire et du Secondaire, afin de leur donner la parole sur la vie de leur école.



Figure 15 : image tirée de <https://www.google.com/search=conseil+d'établissement+scolaire>

51. Formation - École

51.1 École obligatoire et accueil de jour des enfants

Information tirée de <https://www.vaud-bienvenue.ch/infos-pratiques/informations/ecole-et-formation> :

51.1.1 De 4 à 15 ans : école obligatoire et accueil de jour des enfants

« En Suisse, l'école est obligatoire dès l'âge de 4 ans et se déroule sur une durée de 11 ans. Tous les enfants, indépendamment de leur statut de séjour, sont admis dans les écoles publiques du canton de Vaud, qui sont gratuites. Dans ce cadre, l'élève ne parlant pas français va bénéficier de cours intensifs, gratuits eux aussi. »

Pour les cinq communes membres de l'AISGE, voici ci-après le détail par écoles et collèges des nombres d'élèves selon leur niveau scolaire et leur commune d'habitation.

51.2 Élèves du Primaire 1P-6P

51.2.1 P1 Genolier – Givrins - Trélex (comptes 5101)

Les élèves du cycle primaire (1P-6P) sont, en principe, répartis dans trois écoles sur les communes de Givrins et Trélex. Les élèves primaires de Genolier sont répartis entre ces deux communes, selon leur degré et selon les places disponibles dans les classes. Or, depuis la rentrée d'août 2021, la Direction scolaire ne disposant plus assez de place pour des élèves 1P à 5P, des élèves habitant à Genolier ont été enclassés à Arzier. Ces élèves figurent dans les effectifs des classes d'Arzier-Le Muids. Il y a ici un mélange d'élèves P1 (comptes 5101) et P2 (comptes 5102).

D'autre part et pour les mêmes raisons d'effectifs, des élèves habitant à Trélex ont été enclassés à Givrins. Ici, il s'agit d'effectif P1 (comptes 5101).

Liste des classes

GIVRINS

Collège Les Grands Records	4 classes	1P/2P/3P/4P
----------------------------	-----------	-------------

TRELEX

Collège Les Marmouzets	3 classes	1P/2P/6P
Collège La Farandole	6 classes	3P/4P/5P/6P

Effectif au 31.12.2022 : Elèves **de Genolier 119**, **de Givrins 62** et **de Trélex 71** = **252**

51.2.2 P2 Arzier-Le Muids - Saint-Cergue (comptes 5102)

Les élèves du cycle primaire (1P-6P) sont répartis dans trois collèges, sur les communes d'Arzier-Le Muids et Saint-Cergue. Les élèves sont en classes dans chacune de leurs communes de domicile.

L'augmentation du nombre d'élèves du Primaire sur la commune d'Arzier-Le Muids a obligé la Municipalité et les membres du CoDir d'accepter l'acquisition de portacabine et ainsi y installer des élèves de deux classes (3P et 5P) en 2021 et d'en ajouter un 3^e à la rentrée d'août 2022. D'autre part, depuis 2020, quelques élèves 6P habitant Arzier-Le Muids sont enclassés à Saint-Cergue. Fort est de constater que l'attente de la construction du collège projeté à Le Muids se fait de plus en plus pressante.

Liste des classes

ARZIER-LE MUIDS

École CCS Centre communal et scolaire 12 classes 1P/2P/3P/4P/5P/6P

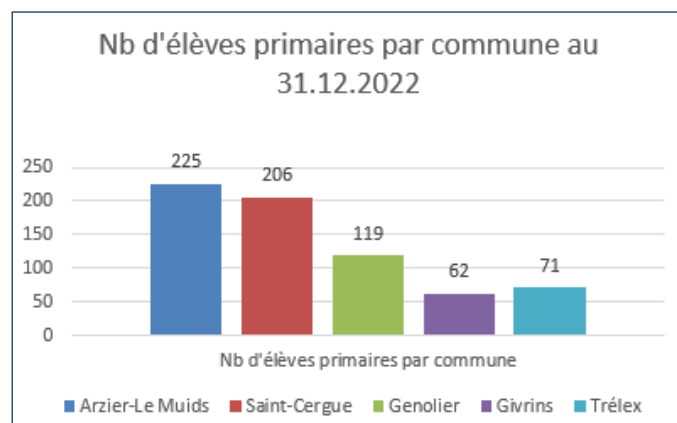
SAINT-CERGUE

École Jean-Jacques Rousseau 4 classes 5P/6P

École Le Vallon 7 classes 1P/2P/3P/4P

Effectifs au 31.12.2022 : Elèves, habitants **d'Arzier-Le Muids 225** et **de Saint-Cergue 206** = **431**

Répartition des élèves du Primaire P1 et P2



51.3 Élèves du Primaire (7P-8P) et du Secondaire (9S-11S) à Genolier (*comptes 5200*)

Les élèves du cycle Primaire (7P-8P) et du cycle Secondaire (9S-11S) des cinq communes sont répartis dans les trois collèges de Genolier. Les élèves 7P-8P sont intégrés dans le calcul des coûts secondaires car ils fréquentent les collèges de Genolier et sont mélangés avec les élèves secondaires.

Liste des classes

GENOLIER

Collège L'Oujon 13 classes 7P-8P

Collège Le Cordex 17 classes 9S-11S

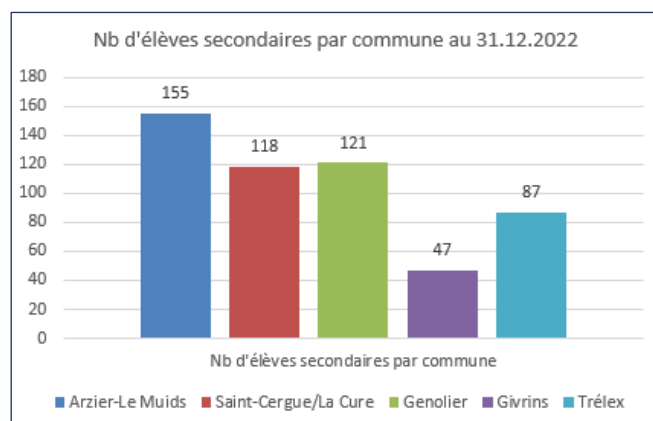
Collège Le Montant 3 classes 7P

1 classe ACT

1 cuisine

Répartition des élèves 7P-11S à Genolier

Effectifs au 31.12.2022 : Elèves, habitants **d'Arzier-Le Muids 155**, **de Genolier 121**, **de Givrins 47**, **de Saint-Cergue 118** et **de Trélex 87** = **528**.



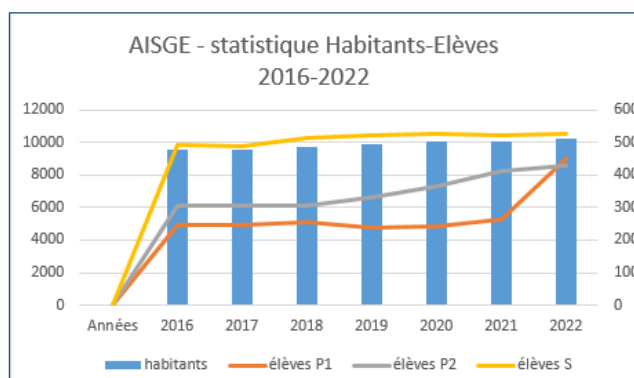
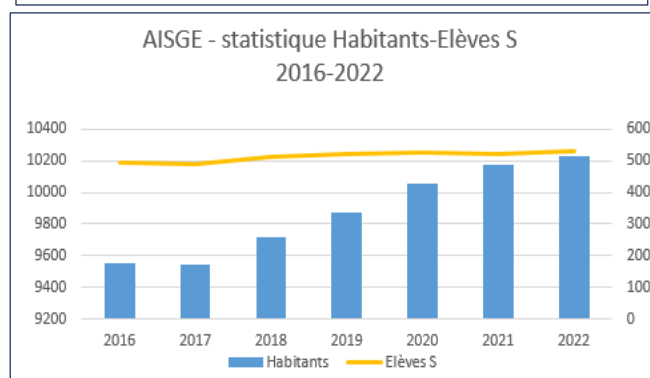
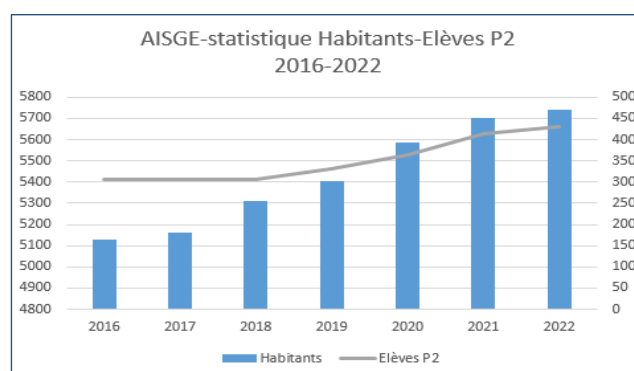
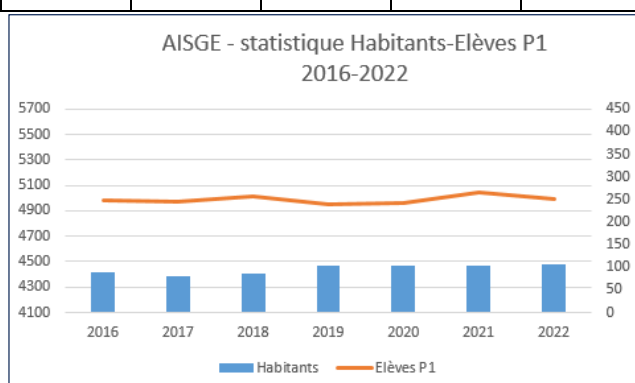
51.4 Statistiques – évolution du nombre d’habitants et d’élèves de 2016 à 2022

Arzier – Le Muids	Habitants	Elèves P	Elèves S	Total Elèves
2016	2629	180	138	318
2017	2659	169	152	321
2018	2704	167	169	336
2019	2801	175	179	354
2020	2912	196	175	371
2021	2947	220	160	380
2022	2955	225	155	380
Genolier	Habitants	Elèves P	Elèves S	Total Elèves
2016	1948	105	104	209
2017	1971	110	102	212
2018	1963	119	108	227
2019	2000	111	117	228
2020	1996	106	118	224
2021	2022	117	119	236
2022	2027	119	121	240
Trélex	Habitants	Elèves P	Elèves S	Total Elèves
2016	1454	92	84	176
2017	1409	81	74	155
2018	1412	75	72	147
2019	1434	70	72	142
2020	1445	74	76	150
2021	1439	84	70	154
2022	1429	71	87	158

Saint-Cergue	Habitants	Elèves P	Elèves S	Total Elèves
2016	2498	125	99	224
2017	2500	137	104	241
2018	2609	139	104	243
2019	2603	156	102	258
2020	2674	169	103	272
2021	2755	193	112	305
2022	2788	206	118	324
Givrins	Habitants	Elèves P	Elèves S	Total Elèves
2016	1020	50	67	117
2017	1005	54	55	109
2018	1032	62	60	122
2019	1032	58	52	110
2020	1031	62	54	116
2021	1010	64	60	124
2022	1026	62	47	109



Figure 16 : <https://www.google.com/enfants+sur+le+chemin+de+lecole+pictogramme>



53. Transports & sécurité

53.1 Introduction

La LEO (Loi sur l'enseignement obligatoire) définit les responsabilités communales en matière de transports scolaire à l'Art. 28 b) comme suit :

1 Lorsque la distance à parcourir entre le lieu d'habitation et le lieu de scolarisation, la nature du chemin et des dangers qui y sont liés, l'âge et la constitution des élèves le justifient, à défaut de transports publics adaptés aux horaires scolaires, les communes organisent des transports scolaires.

2 Des transports sont également prévus pour permettre aux élèves de se rendre d'un lieu d'enseignement à un autre lorsque les circonstances l'exigent.

3 Les transports scolaires prévus aux alinéas 1 et 2, sont gratuits pour les élèves, y compris lorsqu'il s'agit de transports publics.

4 Un règlement élaboré après consultation des communes en fixe les modalités de mise en œuvre, notamment quant à la sécurité des élèves. Une convention vient, le cas échéant, concrétiser la relation Etat-communes dans leurs demandes.

Selon le principe des responsabilités partagées édictées par le canton de Vaud, l'AISGE assure l'organisation et l'accompagnement des élèves des cinq communes dans les transports et sur le chemin de l'école depuis ces derniers. Les parents ont, eux, la responsabilité de leur(s) enfant(s) de leur domicile jusqu'au point de rencontre fixé par l'AISGE au départ des transports scolaires. Le tableau ci-dessous, édicté par le Canton de Vaud, met en évidence les responsabilités de chacun.

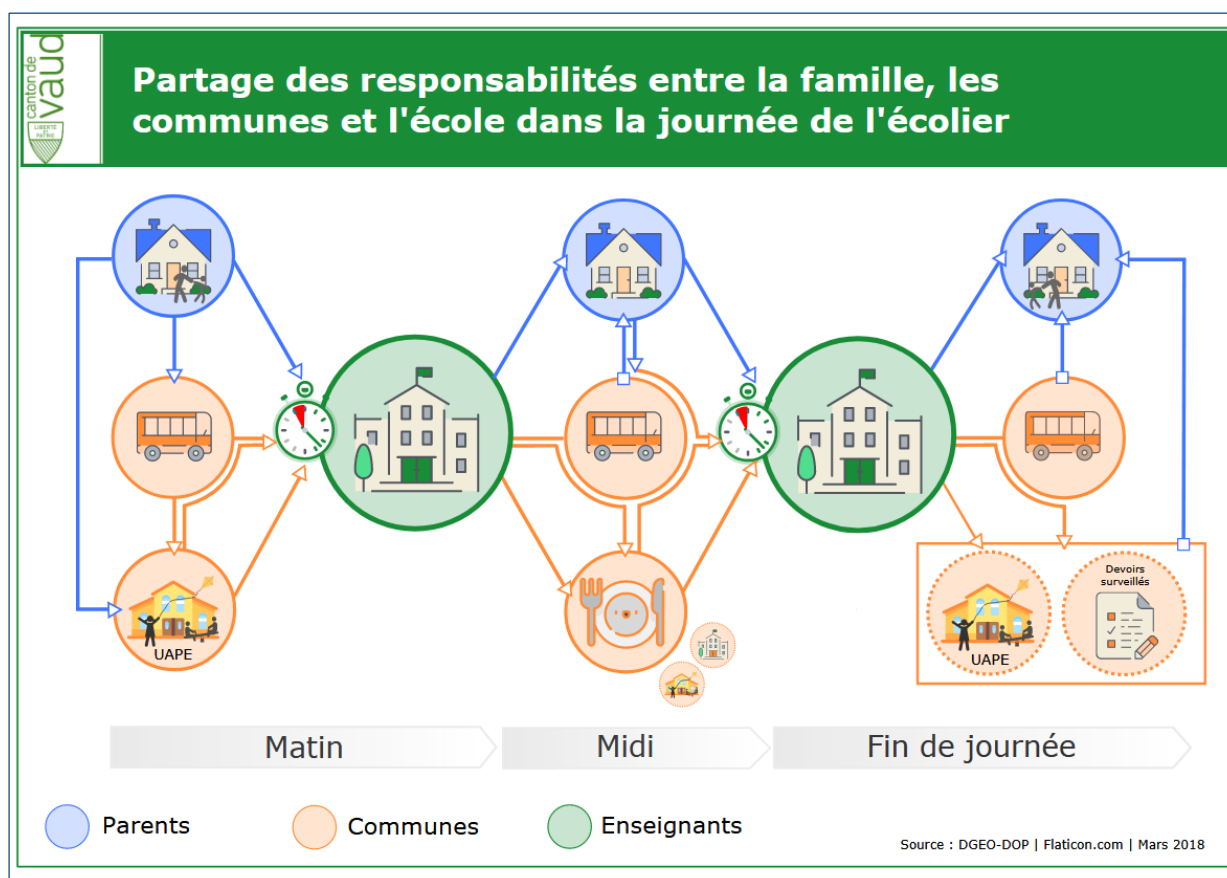


Figure 17 : image tirée de https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dfj/dgeo/fichiers_pdf/_DGEO_DOP_Responsabilités_Journée_de_l_écolier.pdf

53.1.1 Responsabilité et organisation à l'AISGE

Les deux équipes d'accompagnant-e-s mises en place pour assurer les Péditrains, entre Genolier-Le Muids-Arzier, Arzier-Saint-Cergue-La Cure et La Chèvrerie-Arzier ont assurés les accompagnements de tous les élèves obligés de se rendre à l'école, par le train au vu de l'éloignement de leur domicile à l'école, pour tous ceux dont les parents en ont fait la demande. La mission a été accomplie à la satisfaction de leurs parents qui confient quotidiennement la sûreté de leurs enfants à notre personnel AISGE sur le chemin de l'école.

Pour rappel, les accompagnements d'élèves sont assurés selon les horaires de chaque école aux environs de :

- Le matin avant l'école entre 08h00-08h30
- A midi entre 11h45-12h30
- En début d'après-midi entre 13h15-13h45
- En fin d'après-midi entre 15h30-16h00

De leur côté, les chauffeurs des deux bus scolaires ont également assuré la totalité des trajets prévus à l'horaire, durant toute cette année 2022.

En plus des trajets dits « scolaires », à savoir ceux pour se rendre en classe et pour rentrer à la maison, les mêmes bus assurent également les transports scolaires suivants :

- Elèves de 3P-4P de Givrins amenés chaque semaine à Genolier et Givrins pour leurs cours de gymnastique
- Elèves de 7S de Genolier amenés chaque semaine à Bassins pour leurs cours de natation
- Elèves 1P-11S de tous les villages : durant l'année amenés en divers lieux pour les journées de ski, des journées d'activités culturelles, les courses d'école ou sorties à thèmes, les camps de ski et toutes les courses spéciales selon les besoins de l'EPSGE

Que chacun et chacune soit ici remercié du travail plus que précieux qui a été effectué durant cette année où de plus en plus d'enfants participent à nos Péditrains et utilisent les bus scolaires et pour lesquels il est parfois difficile de trouver du personnel prêt à travailler durant toute une journée avec d'importantes coupures entre chaque trajet à effectuer.

Mme Valérie LEGRAND-GERMANIER (*municipale à Saint-Cergue et membre du CoDir*) assure la direction politique du Service « Transports & sécurité » ; pour le fonctionnement quotidien, la soussignée est en charge de l'organisation générale des transports scolaires et de l'établissement des horaires des bus scolaires en lien avec l'EPSGE ; elle a confié l'organisation des équipes d'accompagnants à deux coordinatrices, une coordinatrice pour les trajets de St-Cergue-La Cure-Arzier et une coordinatrice pour les trajets de Genolier-Le Muids-Arzier. La gestion du groupe des Patrouilleur-se-s de St-Cergue est également géré par une coordinatrice, directement en lien avec la Municipale des écoles de Saint-Cergue.

Dominique ALTHAUS
Secrétaire générale
Service Transports & sécurité

53.2 Règlement·s

Les élèves se rendent à pied à l'école lorsque leur école se trouve dans leur commune de domicile ; des transports scolaires sont organisés par l'AISGE, en fonction des horaires scolaires et des horaires du train, pour les élèves qui doivent aller en classe dans une autre commune ou dont le domicile est à plus de 2.5 km de l'école. L'organisation des transports est régie par le *Règlement cantonal sur les transports scolaires*⁵.

En 2021, l'AISGE a rédigé son *Règlement des transports scolaires*⁶ spécifique aux élèves des cinq communes membres, comme le stipule l'Art. 28 al.4, un règlement des transports scolaires de l'AISGE a été établi ; il est en vigueur depuis le 19 mai 2021. Le règlement est consultable sur notre site : <https://aisge.ch/lois-reglements>. L'AISGE a organisé une partie de ses transports scolaires par le train NStCM, ainsi qu'avec une ligne privée de bus scolaires.

53.3 Transports en train NStCM – Accompagnements Péditrains

Les communes de l'AISGE bénéficient d'une ligne de transports publics avec le train NStCM, transport sûr et écologique, mais qui oblige l'école à se régler sur ses horaires. De plus, la suppression de contrôleurs dans les wagons, a obligé l'AISGE à engager un certain nombre d'accompagnants pour encadrer les élèves dans les trains. Cinq lignes de Péditrain ont été mises en place entre les villages de La Cure et Genolier à la rentrée d'août 2022.



Figure 18 : A l'AISGE Pédibus est devenu Péditrain !

53.3.1 Péditrain Genolier vers Arzier



Depuis 2021, des élèves qui habitent à Genolier ont été enclassés à l'école d'Arzier, faute de places à Givrins ou Trélex.

Usuellement, les enfants qui habitent à Genolier vont en classe dans les deux villages précités. Or, le nombre d'élève par classe est réglementé et malgré la marge autorisée par l'Etat de Vaud, la Direction scolaire n'a pas eu d'autre choix que d'envoyer ces élèves à Arzier.

Un accompagnement a donc été mis en place pour ces élèves du primaire. A la gare de Le Muids, ils sont rejoints par le groupe d'élèves de Le Muids pour aller à l'école d'Arzier.

⁵ Règlement sur les transports scolaires :

http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/etat_droit/lois/constitution/R%C3%A8glement_transports_scolaires.pdf

⁶ Règlement des transports scolaires AISGE : https://aisge.ch/uploads/8475497f8cd291cb27ab297d00e95c35/documents/AISGE-Req_1623680737.pdf

53.3.2 Péditrain Le Muids vers Arzier

LE MUIDS	ARZIER
----------	--------

Les élèves du primaire (1P-6P) qui habitent Le Muids vont en principe en classe à Arzier. Ils sont encadrés, quatre fois par jour (*deux fois le mercredi*) par un adulte (*jusqu'à 12 enfants*) ou deux (*dès le 13^e*), qui sont des accompagnant·e·s Péditrain, engagé·e·s par l'AISGE. Six accompagnant·e·s différents se répartissent les trajets de la semaine pour 26 enfants inscrits sur cette ligne.

L'accompagnement est assuré depuis la place de la fontaine à Le Muids, à pied jusqu'à la gare, dans le train de Le Muids à Arzier, puis à pied jusqu'à l'école. De même en sens inverse à midi et à la fin des cours.

53.3.3 Péditrain Saint-Cergue - La Chèvrerie vers Arzier

SAINT-CERGUE	LA CHÈVRERIE	ARZIER
--------------	--------------	--------

Les élèves du primaire (1P-6P) qui habitent à La Chèvrerie vont en principe en classe à Arzier. Ils sont encadrés, quatre fois par jour (*deux fois le mercredi*) par un adulte, accompagnant·e·s Péditrain, engagé·e par l'AISGE. Trois accompagnant·e·s différent·e·s se répartissent les trajets de la semaine, pour 5 enfants inscrits sur cette ligne.

L'accompagnement est assuré dans le train de La Chèvrerie à Arzier, puis à pied jusqu'à l'école. De même en sens inverse à midi et à la fin des cours.

53.3.4 Péditrain La Cure vers Saint-Cergue

LA CURE	LES PRALIES	LA GIVRINE	LES CHESEAUX	SAINT-CERGUE
---------	-------------	------------	--------------	--------------

Les élèves du primaire (1P-6P) qui habitent à La Cure, Les Pralies, La Givrine et Les Cheseaux-Dessus vont en principe en classe à Saint-Cergue.

En 2022, dix accompagnants ont assuré les quatre trajets quotidiens proposés aux parents. Cette offre a grand succès car ce sont près de 35 enfants qui en profitent chaque jour ; un peu moins d'enfants rentrent à midi car certains sont inscrits à l'UAPE.

L'accompagnement est assuré dans le train de La Cure à Saint-Cergue, puis à pied de la gare jusqu'à l'école Le Vallon pour les élèves de 1P-4P et l'école J.-J. ROUSSEAU pour les élèves de 5P-6P. De même en sens inverse à midi et à la fin des cours.

53.3.5 Péditrain Arzier vers Saint-Cergue

ARZIER	SAINT-CERGUE
--------	--------------

Des élèves primaires de 6P qui habitent à Arzier et à Le Muids ont été enclassés à Saint-Cergue en raison du sureffectif des classes dans leur village. Un accompagnement Péditrain est assuré depuis les gares de Le Muids et d'Arzier, puis à pied jusqu'à l'école de J.-J. ROUSSEAU.

53.3.6 Patrouilles scolaires à Saint-Cergue

La coordinatrice des Patrouilleur-se-s scolaires gère les plannings hebdomadaires et contrôle les décomptes d'heures mensuels ; elle fait les recherches nécessaires pour l'engagement de personnes supplémentaires et est en lien avec la gendarmerie vaudoise pour la formation des nouveaux arrivants. Elle dépend directement de la Municipale des écoles de la commune de Saint-Cergue.

Dans ce village, trois carrefours sont sécurisés quatre fois par jour, tous les jours de la semaine (*deux fois le mercredi*). Ce sont une dizaine de Patrouilleur-se-s qui assurent ce service tout au long de l'année scolaire.

53.4 Transports en bus scolaires

Les transports scolaires sont assurés par l'entreprise GREMLICH Excursions Sàrl, avec ses chauffeurs qui sont aux volants des bus scolaires. Ces transports concernent tous les élèves du primaire qui habitent à Genolier et se rendent en classe à Givrins ou à Trélex, ainsi que les élèves 5P-6P qui habitent à Givrins et qui se rendent en classe à Trélex.

Tous ces trajets représentent douze courses journalières et 16 courses différentes sur la semaine, qui sont assurées avec deux bus, un grand bus de 55 places et un petit bus de 33 places.



Figure 19 : image tirée de <https://www.google.com/search=pédibus+vaud+ATE>
Péditrains AISGE en NStCM



Figure 20 : image tirée de <https://www.google.com/search=patrouilleurs+scolaires>

55. Jeunesse

55.1 Accueil des jeunes en 2022

Le Centre « Ados Centre AISGE », compte actuellement 183 jeunes inscrits. Il accueille sur le site à Genolier plus de 60 de jeunes par jour des communes de l'AISGE entre 11h15- 18h30. Les jeudis, le Centre accueille 40 jeunes à la fois de 14h20-16h30, lors du goûter.

Le Centre rencontre un grand succès depuis son ouverture en août 2021 : le fonctionnement est apprécié par les jeunes, par les parents et par l'école. La collaboration avec l'EPSGE s'intensifie au fil du temps. L'équipe d'animation du Centre est intégrée au Pôle Social de l'AISGE-EPSGE. Cette proximité avec les autres professionnels permet un accompagnement significatif des jeunes.

Le fonctionnement du Centre repose sur l'accueil libre et la libre adhésion, c'est-à-dire que les jeunes sont libres de venir ou non et de repartir lorsqu'ils le souhaitent seuls sans la présence obligatoire d'un adulte. Toutefois, ils sont sous la responsabilité des parents lorsqu'ils décident de quitter les murs du Centre. Ce principe nécessite un accord de confiance entre le jeune, les parents et l'équipe d'animation. Cette pratique leur apprend à être responsable dans un cadre sécurisé encadré par des professionnels. Il est à constater que les problèmes d'incivilités rencontrés par la commune de Genolier avant l'ouverture du Centre ont drastiquement baissé. Le type d'accueil proposé par le Centre des jeunes est donc essentiel au bien-être de la commune et ses habitants.

Melissa PASCHE
*Directrice du Centre de jeunes
et responsable du restaurant scolaire de Genolier
Service Jeunesse*

55.2 Locaux

Le Centre de Jeunes est installé dans un bloc de 6 portacabines à proximité du Collège Le Montant. L'endroit est parfaitement centralisé et permet aux élèves de s'y rendre aisément durant leur pause de midi, ainsi qu'après leurs heures de cours.

Les locaux sont partagés en trois espaces distincts. Une entrée qui fait office de vestiaire et où se trouvent les toilettes, un espace de deux portacabines pour les activités créatrices et manuels, ainsi que certains jeux de sociétés et un dernier bloc de trois portacabines qui est le lieu de vie avec une cuisine pour préparer les goûters et les activités culinaires proposées par les animateurs.

55.3 Encadrement professionnel

Le Centre est géré par la Directrice qui est animatrice socioculturelle diplômée de la HES-SO/Valais (*Haute Ecole de Travail Social*). Elle assure le poste de Direction du Centre, ainsi que celui d'animatrice. C'est elle qui organise les programmes proposés aux élèves. Elle est également responsable du planning d'occupation de l'éducateur, diplômé ES et d'une auxiliaire en cours de formation qui travaillent au Centre avec eux.

55.4 Programme et animations

De nombreuses activités, culturelles, créatives et sportives sont proposées chaque semaine aux élèves, selon les saisons et les demandes des jeunes.

Ci-dessous la carte de membre du Centre de Jeunes pour l'année scolaire en cours ⇒



76. Accueil de jour

76.1 Introduction

Le détail des activités et des coûts financiers des différentes structures d'Accueil de jour de l'AISGE sont détaillés dans un rapport de gestion spécifique annexé au Préavis des comptes 03/2023.

Conclusion du rapport de gestion

Le CoDir vous remercie de votre lecture et espère que le présent rapport de gestion pour l'année 2022 a su vous renseigner au mieux sur l'organisation et le travail accompli par l'ensemble des collaborateur·trice·s durant l'année pour assurer toutes les tâches de l'AISGE auprès des élèves, des enseignants et autres intervenants scolaires, ainsi que des parents et citoyens des 5 communes membres.

Ce rapport de gestion a été approuvé par le CoDir dans sa séance du 22 mars 2023.